

Fiche signalétique

Dyno Nobel Inc.

2795 East Cottonwood Parkway, Suite 500
Salt Lake City, Utah 84121

Téléphone: 801-364-4800 Fax: 801-321-6703

Courriel: dna.hse@am.dynonobel.com

POUR URGENCES, 24 H, APPELEZ CHEMTREC (É-U) 800-424-9300
CANUTEC (CANADA) 613-996-6666

FS N° 1124**Date 2012-12-20**

Remplace

FS N° 1124 2011-12-15

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

Appellation(s) commerciale(s) : NONEL[®] LEAD LINE**Classe de produits :** Tube à chocs**Apparence et odeur du produit :** Tube en plastique creux (normalement jaune) dont les parois intérieures sont recouvertes d'un enduit poussiéreux de HMX et d'aluminium. Pas d'odeur perceptible.**Désignation du département des transports (DOT) pour expédition de matières dangereuses :** UN0349 Articles, explosif, n.o.s. (HMX) 1.4S II
Pour bobines de 10 000 pi. avec bouts munis de fil à freiner seulement. Non réglementé en tant qu'explosif, 0000**Classification de danger selon la NFPA :** Sans objet (Voir Section IV - *Special Fire Fighting Procedures* – Procédés spéciaux anti-incendies)

SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ingrédients	N° CAS	Limites d'exposition en milieu de travail	
		PEL-TWA (OSHA)	TLV-TWA (ACGIH)
Cyclotétraméthylènetétranitramine (HMX)	2691-41-0	0,35 Aucune ¹	Aucune ²
Aluminium (poussière)	7429-90-5	0,04 15 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (respirable)	10 mg/m ³

¹ Limite d'utilisation pour particules non réglementées (PNOR) : poussière totale, 15 mg/m³ ; fraction respirable, 5 mg/m³.

² Limite d'utilisation pour particules non classées (PNO) : particules inhalables, 10 mg/m³ ; part. respirables, 3 mg/m³.

Note: Le mélange de poussières ci-dessus est présent à raison d'environ 15 mg par mètre de tube.

Les ingrédients tels qu'utilisés dans ce produit, à part ceux qui sont indiqués ci-dessus, ne sont pas dangereux selon les définitions des règlements en vigueur du département du Travail, ou sont présents en concentrations de minimis (moins de 0,1% pour les matières cancérogènes, moins de 1,0% pour les autres matières dangereuses).

SECTION III – DONNÉES PHYSIQUES

Point d'ébullition : Sans objet**Densité de vapeur :** Sans objet**Point de fusion:** Le HMX se décompose violemment au point de fusion, environ 278°C**Tension de vapeur :** Sans objet**Densité :** Sans objet**Solubilité dans l'eau :** Insoluble

Fiche signalétique

Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1) : Sans objet

Fiche signalétique

SECTION IV – DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair : Sans objet

Limite d'inflammabilité : Sans objet

Produits extincteurs : Eau, poudre inerte, CO₂

Procédés spéciaux anti-incendies : Pour les tubes à chocs seulement, envisager un dégagement initial d'au moins 15 mètres (50 pieds) en toutes directions. Combattre l'incendie avec les précautions et les méthodes normales utilisées dans le cas d'incendies de plastiques, en se tenant à une distance raisonnable. NE PAS COMBATTRE L'INCENDIE S'IL Y A DES DÉTONATEURS OU D'AUTRES EXPLOSIFS.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Peut brûler vivement avec détonations localisées et projections de fragments, les effets n'allant généralement pas plus loin que les alentours immédiats des paquets. Il peut y avoir des émanations de fumée toxique dues à la combustion du plastique. Si le produit fonctionne, il y a dégagement de chaleur et de pression élevées de l'extrémité du tube s'il n'est pas couvert ou contenu, le plus souvent dans un dispositif en métal.

SECTION V – DONNÉES SUR LES RISQUES À LA SANTÉ

Effets reliés à la surexposition

Il s'agit d'un produit emballé qui n'entraînera pas d'exposition aux ingrédients dangereux (matières contenues dans l'enduit intérieur) dans des conditions normales d'utilisation.

Yeux : Voie d'exposition peu probable. Les particules de poussières peuvent être irritantes.

Peau : Voie d'exposition peu probable. Les particules de poussières peuvent entraîner une irritation de la peau.

Ingestion : Voie d'exposition peu probable. L'ingestion de grandes quantités de poudre réactive (HMX) est toxique et peut être cause de collapsus cardiovasculaire.

Inhalation : Voie d'exposition peu probable. L'inhalation des poussières peut entraîner une irritation respiratoire. Des émanations irritantes peuvent se produire durant la manufacture et aux températures de traitement.

Effets systémiques ou autres : Aucun effet connu.

Cancérogénicité : Aucun des composés de ce produit n'est considéré comme étant cancérigène par la NTP, le CIRC et l'OSHA.

Mesures d'urgence et de premiers soins

Yeux : Rincer avec de l'eau courante pendant au moins quinze minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Laver à l'eau et au savon.

Ingestion : Sans objet.

Inhalation : Sans objet.

Considérations spéciales : Aucune.

SECTION VI – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Tenir éloigné des dangers suivants : chaleur, flamme, impact, sources d'allumage et chocs violents. Éviter d'étirer jusqu'à la rupture.

Matières à éviter (incompatibilité) : Incompatible avec les oxydants et les acides puissants.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NO_x), gaz et produits dérivés de la décomposition du plastique.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Fiche signalétique

SECTION VII – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS OU DE FUITES

Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite : Protéger de toute source d'allumage. En cas de feu, évacuer la zone à au moins 50 pieds en toutes directions. Aviser les autorités conformément aux procédures en cas d'urgence. Seuls s'impliqueront les membres du personnel formés aux mesures d'urgence. S'il n'y a pas de danger d'incendie remballer les dispositifs non endommagés dans l'emballage d'origine, inventoriant tous les dispositifs. Si les extrémités ou les parois des tubes ont été ouvertes de sorte qu'il y ait déversement possible de poudre, dégager la zone de déversement. Toute contamination de la poudre de HMX-aluminium avec du sable, du gravier ou de la terre rendra la poudre plus susceptible d'être détonnée. Mouiller soigneusement et nettoyer les déversements de poudre « parsemée » à l'aide d'une éponge ou d'un linge humide; éviter toute friction ou pression appliquée sur l'explosif et placer dans un sac conducteur (Velostat). Remplir les rapports applicables exigés selon les règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales.

Méthode d'évacuation des déchets : L'évacuation des déchets doit être conforme aux règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Si un produit devient un déchet, il peut être sujet aux règlements concernant les déchets dangereux tels que définis aux termes du *Resource Conservation and Recovery Act* (RCRA) 40 CFR, section 261. Consulter les exigences en matière d'évacuation avec une personne bien au courant des lois environnementales applicables (RCRA) avant d'évacuer tout déchet explosif.

SECTION VIII – INFORMATION RELATIVE AUX MESURES SPÉCIALES DE PROTECTION

Ventilation : Non requise normalement. Prévoir une ventilation accrue si utilisé dans des mines souterraines, à l'intérieur ou dans d'autres espaces fermés.

Protection respiratoire : Non requise normalement. Une protection respiratoire peut être requise lors de tests prolongés à l'intérieur de bâtiments ou dans des espaces clos.

Vêtements protecteurs : Non requis normalement. Porter des gants de protection contre les agents chimiques lors d'opérations de nettoyage après une détonation ou de nettoyage d'un déversement.

Protection des yeux : On recommande le port de lunettes de sécurité pendant la manutention, les tests ou le nettoyage.

Autres précautions requises : Aucune.

SECTION IX – PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

Précautions à prendre pour la manutention et l'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer conformément aux règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Tenir loin des dangers suivants : chaleur, flamme, sources d'allumage et chocs violents. Les tubes à chocs seront manipulés et utilisés seulement par du personnel qualifié et autorisé.

Précautions à prendre en cours d'utilisation : Appliquer les pratiques industrielles de sécurité acceptées dans le maniement de matières explosives. Toute détonation imprévue d'explosifs ou de dispositifs explosifs peut entraîner des blessures graves ou fatales. Éviter de respirer les émanations ou les gaz produits par la détonation d'explosifs. Toute détonation dans un espace fermé ou mal ventilé peut entraîner une exposition à des émanations dangereuses ou au manque d'oxygène.

Autres précautions : Il est recommandé aux utilisateurs de matières explosives de se familiariser avec les publications de l'*Institute of Makers of Explosives Safety Library*.

Fiche signalétique

SECTION X – INFORMATION SPÉCIALE

Ces produits contiennent les substances suivantes qui sont sujettes aux rapports exigés par la Section 313 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 et du CFR 40, section 372.

<u>Désignation du produit chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% par poids</u>
Aucune		

Avis de non-responsabilité

Dyno Nobel Inc. et ses filiales s'exonèrent de toutes garanties expresses ou implicites concernant ce produit, sa sécurité ou sa pertinence, l'information contenue aux présentes ou les résultats qui en découleraient, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUT USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE AUTRE GARANTIE. L'information contenue aux présentes est fournie seulement à titre de référence et s'adresse uniquement à des personnes ayant les compétences techniques pertinentes. Étant donné que les conditions et les modalités d'utilisation sont hors de notre contrôle, la responsabilité de déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation du produit appartient à l'utilisateur. Les acheteurs et les usagers assument tous risques, responsabilités et obligations de quelque nature que ce soit pour tous accidents (y compris la mort), pertes ou dommages à la personne ou à la propriété découlant de l'utilisation de ce produit ou de cette information. En aucun cas Dyno Nobel Inc. ou aucune de ses filiales ne seront tenues responsables de dommages spéciaux, indirects ou accessoires ou de pertes de profits escomptées.